

L'INTÉRÊT SUPRÊME...

La signature récente par l'ensemble des confédérations syndicales de l'accord national interprofessionnel sur la formation professionnelle est, paraît-il, «*historique*». Il devrait beaucoup à la CGTFO qui prétend avoir été le «*fer de lance*» dans cette négociation, notamment (et surtout) grâce au travail inlassable du secrétaire confédéral qui en était en charge. Il suffirait au naïf pour s'en convaincre de ne lire que l'organe officiel de la CGTFO ou même les circulaires confédérales répandues à ce sujet. Ah par contre, il ne faudrait pas que notre candide décortique les cinquante pages de l'accord. On y reviendra.

Corporation à la mode Pétain

Au passage on notera que l'annonce de la «*signature probable*» de la CGTFO faite quelques heures après la dernière nuit de négociation ressembla à s'y méprendre, dans la forme, à l'annonce pas Chèreque, le 15 mai au soir de l'avis favorable de la CFDT sur la contre-réforme des retraites. Il aura fallu moins de temps et de formalités à FO pour signer l'accord que pour «*préconiser la grève générale*» au printemps 2003! «*Historique*» l'accord l'est assurément: les recherches montreraient probablement que c'est une des rares fois si non la seule que toutes les confédérations, cautionnent, par leurs signatures, rassemblées dans une sorte de corporation à la mode Pétain, un tel inventaire de mauvais coups pour les travailleurs:

- l'individualisation de la relation entre les salariés et l'employeur (article 22) est l'antithèse du contrat collectif issu des grèves de 1936 et remis en œuvre par la loi du 13 Février 1950 obtenue, elle aussi, par la grève lancée par la jeune confédération FO le 11 décembre 1949).

- le passeport formation, non encore obligatoire mais à coup sûr indispensable pour qu'un patron embauche, s'il n'est pas tout à fait le livrer ouvrier, est un véritable pedigree du salarié et de son employabilité, mieux qu'un tatouage à l'oreille en somme, surtout quand il sera mis sur une carte à puce, et dont on peut imaginer sans peine les vastes possibilités pour les patrons.

- la formation hors temps de travail qui deviendra la règle générale pour des centaines de milliers de salariés, sur le temps dégagé grâce à des «*35 heures*» annualisées obtenues en échange d'une flexibilité outrancière, ainsi, les «*RTT*» ne serviront plus à se reposer mais à se former. On geint ici ou là sur l'augmentation des arrêts de travail depuis les «*35 heures*», qu'en sera-t-il après ça?

- cette formation hors temps de travail sera payée à moitié du salaire! C'est-à-dire 80 heures supplémentaires par an et par salarié, non pas payées avec une majoration (+25%, +50%, etc...) mais avec une minoration de 50%! Deuxième avantage pour l'entreprise: la productivité est maintenue et même augmentée sans embauches (bonjour le chômage).

- le contrat de professionnalisation est un «*PARE*» qui s'appliquera non aux chômeurs mais aux salariés jeunes et moins jeunes, y compris ceux en Contrat à Durée Indéterminée. C'est un «*parcours individualisé*» menant aux «*compétences*» nécessaires pour être «*employable*» sur un poste de travail. Si tous les chemins mènent à Rome pour les Chrétins, ce «*PARE formation*» risquera d'emmener le salarié du CDI au chômage. Pour faire bon poids, il sera rémunéré au maximum à 85% du salaire de la convention collective, au minimum à 55% du SMIC pour les moins de 21 ans: c'est donc en même temps un «*SMIC Jeunes*».

- les orientations en matière de formation professionnelle seront l'objet d'une régionalisation par le biais de contrats d'objectifs négociés au niveau des régions et même au niveau des «*territoires*».

Dans la foulée de juillet 2001

Avec les accords dérogatoires au principe de faveur, promus par la «*position commune*» de juillet ava-

lisée par la CGTFO et qui seront mis en œuvre par Fillon et le gouvernement, on sait que ces dispositions pourront être aggravées par des accords de branche, et aussi par des accords d'entreprise.

Face à ce déluge, le subsidiaire de service agite frénétiquement le «*DIF*» comme un goupillon trempé à l'eau bénite pour répandre l'absolution. Ce «*DIF*», pseudo nouveau (néo?) droit individuel à la formation, de 20 heures par an cumulable sur 6 ans, soit 15 journées de 8 heures tous les 6 ans, ne permet une formation du salarié qu'avec l'accord de l'employeur en terme de contenu. Sinistre bouffonnerie!

Au nom de l'intérêt suprême de l'organisation

Alors, puisqu'on justifie la signature de ce torche-balle par «*l'intérêt suprême de l'organisation*» et même qu'on en requiert la promotion par les militants (comme quoi la foi peut espérer soulever des montagnes de débilité), on permettra sans doute que soit posée au préalable la question: quel est cet intérêt «*suprême*», peut-on le soumettre au libre examen?

Car si on l'invoque, c'est sûrement qu'on en a besoin. De fait, l'accord félon prend à contre-pied un certain nombre de positions et orientations arrêtées par la Confédération F.O. dans ses résolutions de congrès. De là à supprimer purement et simplement les résolutions qui entravent l'action unitaire ou plutôt unicitaire, il n'y a qu'un pas qui pourrait aisément être franchi (comme à la C.E.S.?). En attendant, la «*raison d'État syndicale*» s'ingénie à déployer un écran de fumée.

Origine attestée: Barcelone

A ce point posons-nous aussi la question: d'où vient cet accord? a-t-il été obtenu par la négociation et/ou l'exercice du rapport de force sur la base des revendications? Pas du tout. Cet accord, son orientation, ont une origine attestée: c'est au sommet social européen de mars 2002 à Barcelone (celui où Chirac et Jospin ont signé l'allongement de 5 années de la durée d'activité des salariés, prélude à la contre-réforme des retraites), que le patronat européen et la mal nommée Confédération Européenne des Syndicats ont adopté un «*document*» qui exige que «*chaque salarié fasse du développement de ses compétences un enjeu de la conduite, de son parcours professionnel*». Qu'est-ce que ça veut dire?

La feuille catho-patronale «*Liaisons Sociales*» nous livre la réponse: «*les partenaires sociaux européens ont réussi à lever un blocage idéologique en ne considérant plus la formation comme un droit du salarié, entraînant une obligation de financement de l'employeur*». CQFD. Et le «*DIF*» apparaît pour ce qu'il est: un grossier appât gobé pur le premier affamé venu.

Indépendance reniée et Syndicalisme d'accompagnement rassemblé

Cette impulsion donnée au niveau européen, traduite en droit social français par cet accord interprofessionnel agit finalement comme une directive transposée dans notre édifice conventionnel. D'où il ressort que nous sommes en présence d'une attaque d'un nouveau genre contre l'indépendance syndicale, cette indépendance dont la CGT puis la CGTFO se réclame depuis un siècle, et qu'elle a reniée au moins le temps de la signature de cet accord.

Or, existe-t-il un autre «*intérêt suprême*» pour la CGTFO que de se maintenir en tant qu'organisation syndicale de classe libre et indépendante comme défini dans la Charte d'Amiens? Pour notre part, c'est NON.

Ce qui est certain, c'est que dès lors qu'elle ne maintiendrait plus ce cap, la CGTFO aurait cessé d'exister, bien plus sûrement par ce moyen que par tous les leurres avec lesquels on lui brouille la vue: que ce soit la représentativité, ou les accords majoritaires.

Car alors, que son appareil le reconnaisse ou non, la CGTFO serait bel et bien intégrée, constituant une sorte d'aile gauche du syndicalisme d'accompagnement rassemblé.

Les «*dirigeants*» confédéraux d'aujourd'hui, s'ils sont de véritables syndicalistes de classe, devraient bien hausser la mire et voir plus loin, et ne pas laisser tel ou tel corbeau déplumé sacrifier l'indépendance pour la satisfaction de sa quête du paradis.

Anna THÈME.

CONSTITUTION, PIÈGE À CONS...

Nous n'avons pas manqué de combattre avec force et vigueur les traités de Maastricht et d'Amsterdam nous efforçant de démontrer qu'ils constituaient l'ossature d'une résurgence du Saint Empire Romain Germanique. Nous nous sommes appliqués méthodiquement à mettre en lumière la vraie nature, antidémocratique et catholique, du principe de subsidiarité au centre de cette construction européenne totalitaire. Nous ne pouvons donc que réagir de nouveau, au moment où cette Europe vaticane est sur le point d'inscrire ses principes cléricaux dans le marbre d'une constitution.

Les tables de la Loi

Au préalable, rappelons qu'une constitution est une loi fondamentale, il ne peut donc exister qu'une seule loi fondamentale, ce qui naturellement nous amène à penser que tôt ou tard la *Constitution française*, celle qui basée sur les *Droits de l'Homme et du Citoyen*, fonde les principes de la République (même bourgeoise !) devra céder la place à cette nouvelle constitution européenne. Or, cette loi fondamentale, œuvre de Giscard d'Estaing (entre autres... puisque Président de la Convention rédactrice du projet de Constitution européenne) n'est en rien républicaine (et pour cause, beaucoup de monarchies sont membres de la communauté européenne), encore moins laïque (elle assure la pérennité des concordats existants par son article 51:

«L'Union européenne ne préjuge pas du statut dont bénéficient en vertu du droit national les Églises et les associations ou communautés religieuses dans les états membres» (...)

et pas même sociale (elle tend à substituer la *Charte des droits fondamentaux* à la fois sommaire et volontairement floue au code du travail) ou démocratique.

Comment peut-on croire que cette constitution pourrait être démocratique alors que Giscard d'Estaing n'hésite pas à déclarer:

«Il n'y a pas d'alternative, le projet de constitution n'est pas un compromis, c'est la solution unique».

La formule est claire, c'est la négation même de tout débat démocratique car les grands esprits européens ont découvert la vérité révélée, la parole perdue. *«La solution unique»*, la constitution européenne n'est donc finalement que le dernier avatar des tables de la loi! Bien sûr, ce texte divin ne peut que transcender les clivages profanes et l'on ne sera pas surpris du ralliement de la gôche qui, par le biais d'Hubert Védrine, estime que la Constitution est *«le meilleur résultat possible»*. Amen ...

La subsidiarité contre l'indépendance syndicale

Tout comme la *Charte du Travail* de Pétain en son temps, la *Constitution européenne* ambitionne d'intégrer les organisations syndicales en les rabaisant au rôle des subsidiaires. Qu'on en juge à la lecture des saintes écritures. L'article 111-104 stipule:

«Un État membre peut confier aux partenaires sociaux, à leur demande conjointe, la mise en œuvre des lois-cadres européennes (...). Dans ce cas, il s'assure que, au plus tard à la date à laquelle une loi-cadre européenne doit être transposée, les partenaires sociaux ont mis en place les dispositions nécessaires par voie d'accord».

La commission européenne légifère et les organismes de rangs inférieurs, les organisations syndicales en l'occurrence, sont sommés de faire appliquer la loi européenne. N'est-ce pas là résumé en quelques mots l'essence même du sacro-saint principe de subsidiarité?

C'est, quoi qu'il en soit, la négation de la démocratie et de l'indépendance syndicale et tout syndicat qui accepterait de se prêter à ce rôle de valet ne pourrait plus se revendiquer de la Charte d'Amiens (il est vrai que c'est déjà le cas de certains...)!

Dans une telle perspective, un rôle particulier est dévolu à la mal nommée *Confédération Européenne des Syndicats*. La dite C.E.S. qui est censée représenter les organisations syndicales nationales tend, de plus en plus, à devenir l'interlocuteur officiel de la *Commission Européenne* et elle défend ouvertement la *Constitution Européenne* en affirmant le 18 septembre dernier, lors d'une rencontre avec Berlusconi:

« La convention européenne a présenté un avant-projet de traité constitutionnel, qui (...) représente un remarquable pas en avant ».

NON à la Constitution européenne! NON à la CES!

Si le projet de *Constitution Européenne* est soumis à référendum, les Confédérations Syndicales qui entendent demeurer libres et indépendantes se doivent d'appeler à voter non. Il ne s'agit en rien de s'aventurer dans l'arène politique mais d'empêcher nos syndicats de devenir des organes subsidiaires au service d'une Europe totalitaire et anti-sociale. La CGTFO, en d'autres temps n'avait-elle pas contribué à l'échec du projet de Sénat social de De Gaulle, autre forme de l'intégration syndicale?

Dans le même temps, nous devons tirer les conclusions qui s'imposent suite aux prises de position de la CES. Il est évident que la CES n'est autre que la courroie de transmission de la Commission Européenne, en vertu de quoi, il est urgent d'en sortir.

Christophe BITAUD.

EN VRAC...

A propos d'homophobie

J'aime pas la *Gay Pride*, même avec un nom francisé, parce que j'aime pas l'exhibitionnisme. A part ça, j'ai rien contre les homosexuels, même si je n'en fais pas partie. Au cours de mon enfance, avant que j'ai pu comprendre de quoi il retournait, on a essayé de m'apprendre la liberté des autres. Ce fut réussi, mais quand j'ai enfin compris, je me suis rendu compte que, dans ce milieu libertaire du sud-ouest, où on avait l'esprit ouvert, l'injure suprême était toujours: «*Enculé*»! Et cela je l'ai désappris.

Pourtant, la revendication de légiférer contre les insultes homophobes me surprend. Il m'est arrivé quelques fois de me faire traiter de pédé par un(e) connard(e) de prisunic, j'en ai jamais fait une jaunisse. Bien entendu, je l'ai jamais perçu comme si ç'avait été vrai, mais les lois stalino-maccarthystes - dont quelques innocents semblent croire qu'en niant la merde, on n'en sentira plus l'odeur - ça suffit! Qu'est-ce que c'est que cette société de consensus mou qu'on nous propose, où on n'aura plus le droit d'insulter ceux qu'on déteste...et de se faire insulter par ceux qui nous détestent? Pour dénoncer la société étasunienne d'il y a cinquante ans, Henri Miller avait inventé l'expression «*cauchemar climatisé*». Avec les meilleures intentions du monde, en apparence, c'est dans le goulag soft d'un cauchemar aseptisé qu'on veut nous séquestrer, avec comme kapos les ultra-réactionnaires khmers verts!!!

Quand on n'arrive pas à garder son sang-froid devant un con qui nous insulte et qu'on ne sait que faire faire un constat par un huissier, on se met au même niveau que le con dont il s'agit. On ne vaut pas plus. C'est pourtant jouissif de ne pas péter les plombs dans ces circonstances. En général, la tête de l'autre est à photographier.

Bas les voiles!

C'est un sacré bouquin (1). Dense. En moins de cinquante pages l'essentiel est écrit.

«*Ecoutez fonctionner la machine rhétorique de certains intellectuels français. Elle est bien huilée. C'est un plaisir. Moteur trois temps. 1- Nous ne sommes pas pour le voile (quel soulagement de l'apprendre...). 2- Nous sommes contre l'exclusion de l'école (entendez: nous avons doublement bonne conscience). 3- Laissons faire le temps et la pédagogie. Entendez: une fois encore, laissons faire les autres - les filles voilées et les enseignants se débrouillent. Les Ponce Pilate de la pensée ont parlé. Ils peuvent retourner à leurs petites affaires, dissenter et philosopher en attendant la prochaine pétition*» (2).

(1) Chahdortt Djavann, «*Bas les voiles*»! Gallimard, Paris 2003, 50pp. 5,50 euros.

Ce raisonnement que l'auteure ridiculise avec talent, on l'a entendu tenir par Nick Mamère, il y a peu de temps, dans l'émission de Madame Kouchner, et on peut le trouver dans une pétition que font circuler quelques camés choutés à l'angélisme. Pétition que je vous suggère de ne pas signer, cela va de soi. Ce raisonnement, c'est aussi la position des Cons-Bendit brothers et pour la faire connaître, ils choisissent les pages des trous-du-cul jésuites du «*Monde*». Les pauvres gens.

Comme elle annonce dans les trois premières phrases: «*J'ai porté dix ans le voile. C'était le voile ou la mort. Je sais de quoi je parle*» (3). Voilà une expérience, vécue en Iran, plutôt éloignée de celle des esthètes de la pédagogie.

«*Ce n'est pas au nom de la laïcité qu'il faut interdire le port du voile aux mineures, à l'école ou ailleurs, c'est au nom des droits de l'homme et au nom de la protection des mineures*» (4). En effet: «*...faire porter le voile aux mineures, c'est disposer de leurs corps et abuser d'elles sexuellement, c'est les mettre sur le marché du sexe de la façon la plus crue, c'est leur faire subir une maltraitance psycho-sexuelle, un traumatisme qui marquera à jamais le corps et l'esprit des futures femmes*» (5).

Enfin la fessée pour les adultes:

«*Quant aux minauderies des midinettes du voile en France, elles sont un encouragement à la répression de toutes les femmes qui, dans les pays musulmans, essaient d'échapper à l'emprise totalitaire du hijab au risque de leur vie*» (6).

En fait ces «*midinettes du voile*» ne sont que des salopes. Pour vous redonner du tonus, lisez ce bouquin et faites-le lire.

Nouvelles du front

Déjà dix ans que Léo Ferré est mort. Et comme le chantait Brassens: «*Les morts sont tous de braves types*». Aussi, Léo a eu droit aux honneurs de toutes les ondes, et parfois par des individus qu'il aurait eu plaisir à renvoyer à leur médiocrité. Pourtant, je vais pas lui cirer les pompes systématiquement. C'était surtout un musicien et la plupart de ses meilleures réussites sont des poèmes d'autres auteurs qu'il a mis en musique, par exemple, les textes d'Aragon. Il a commis quelques erreurs, notamment cette *Graine d'ananar* qui me fait hurler chaque fois que je l'entends parce qu'il y confond anarchisme et christianisme. Encore un qui n'a pas brillé par ses apports théoriques. Beurk ! En revanche, il y a eu *Jolie môme* et surtout *C'est extra*.

C'était une belle journée de novembre 1968. Il y avait eu à Marseille le congrès de la FA et j'avais combiné mon déplacement avec une mission à Cadarache où je devais rencontrer un gars qui bossait sur le dessalement de l'eau de mer. Après mon rendez-vous, j'avais couché à Pertuis. Au petit matin, je prends la route qui suit la Durance. De-ci de-là des affiches annonçant des galas de Léo Ferré. Je rejoins l'autoroute du côté d'Avignon. Ma dodoche ne risquait pas de me faire piquer pour excès de vitesse. Au sud de Vienne, il y a Isardrôme, encore dans des baraquements provisoires. Je m'arrête pour déjeuner, m'installe dans le restaurant et remarque à quelques mètres, une jeune femme en robe de coquette, seule à sa table, l'air épanoui. Sort des toilettes Léo Ferré qui va s'installer en face de la dame. Je n'en ai jamais eu la preuve, mais j'ai toujours été convaincu, et le suis encore, que c'est elle qui lui a inspiré *C'est extra* qu'on a entendu sur les ondes quelques semaines plus tard. Peut-être aujourd'hui le raconte-t-elle à ses petits enfants, en version expurgée...

Sacré plateau l'autre soir, pour débattre de la laïcité, à *Culture et Dépendances*. FOG avait choisi son monde pour que ça chauffe et ça a chauffé. Un ou deux Ponce Pilate comme décrits ci-dessus dont une écolo parisienne de l'équipe de Delanoé, réactionnaire comme tous les khmers verts. Une midinette minaudante sous son ghetto portatif, pas présentée comme une militante de l'UOIF, alors que ce fut le cas dans une autre émission il y a quelques semaines. Alors FOG, tu nous caches des choses!!! Jack Lang, Alain Bauer, Jean-Louis Borlo, la battante Chahdortt Djavann, etc... Et un représentant de l'UOIF. Un jésuite musulman tenant un discours d'endormeur: ils ne sont surtout pas des extrémistes. Tu parles!!! Aux questions gênantes répondant toujours par des dérobades. Se comportant comme si l'UOIF représentait tous les musulmans et anciens musulmans de France, ce que Djavann lui a méchamment fait remarquer, mais avec elle il s'est conduit comme un goujat, montrant comment les gens de sa faction méprisent les femmes qu'ils ne peuvent manipuler. Ces chéris de spidi-Sarko me rappellent un conte de quand j'étais gamin où, pour se faire ouvrir la porte de leur cabane par des chevreaux, le grand méchant loup s'était enduit une patte de

(2) Op.cit. pp 10-11

(3) Ibid. p.7

(4) Ibid. p. 22-23

(5) Ibid. p.39

(6) Ibid. p.35

farine pour leur montrer patte blanche comme leur mère. L'UOIF est un ramassis de faux-culs... ainsi que tous les cléricaux des autres religions..

Marc PRÉVÔTEL.

«L'ANARCHO-SYNDICALISTE»
19, rue de l'Etang Bernard - 44400 Rezé
Abonnement pour 20 numéros: 25 euros. Abonnement de soutien: 35 euros.
Verser à: Mme PESTEL-HEBERT - CCP 515-14 C Nantes
Imprimerie spéciale de L'Anarcho-Syndicaliste
Directeur de publication: Alexandre HÉBERT
